

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-448

présenté par

Mme Sas, M. Baupin et les membres du groupe écologiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

I. – Le b) du 1. de l'article 265 *bis* du code des douanes est complété par les mots : « et ceux effectuant des liaisons intérieures sur le territoire métropolitain à l'exclusion des liaisons soumises aux obligations de service public mentionnées à l'article R. 330-7 du code de l'aviation civile. »

II. – Le I s'applique selon le calendrier suivant:

2013	25 % du montant des taxes intérieures de consommation
2014	50 % du montant des taxes intérieures de consommation
2015	75 % du montant des taxes intérieures de consommation
A partir de 2016	Suppression total de l'exonération

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de mettre fin à une anomalie selon laquelle le carburant des avions serait totalement détaxé. S'il faut une négociation internationale pour revenir sur cet état de fait pour les vols internationaux – état de fait totalement contradictoire avec tous les objectifs affichés lors des différents sommets mondiaux de lutte contre le changement climatique – rien n'empêche au législateur d'instaurer un régime normal pour les vols intérieurs.

En effet, le transport aérien est aujourd'hui le mode de transport qui émet le plus de CO2 par passager transporté. Cela serait d'autant plus logique de taxer le transport par avion que le Grenelle de l'environnement avait identifié le fait que le transport ferroviaire est plus adapté aux déplacements sur le territoire métropolitain : cela est d'autant plus vrai avec l'avènement d'un réseau TGV.

Les voyageurs utilisant les vols sur le territoire métropolitain (hors liaisons soumises aux obligations de service public) sont majoritairement dans la catégorie socioprofessionnelle haute et donc peu sensibles au signal-prix. La mesure n'aura ainsi que très peu d'impact sur la fréquentation et donc sur l'emploi.

Le kérosène est le seul carburant à échapper totalement à toute taxe alors que les autres carburants sont tous taxés à des degrés divers. Il s'agit donc de rétablir une fiscalité plus conforme aux objectifs de lutte contre le changement climatique que la France s'est donnée lors de l'adoption des lois Grenelle. Il s'agit aussi indirectement d'orienter les transports de personnes ou de marchandises prioritairement, vers des modes de transports plus sobres comme le transport ferroviaire.

Liste des liaisons aériennes sous OSP:

LIAISONS	Exploitant
liaisons métropolitaines radiales hors Corse	11
Agen - Paris (Orly)	Airlinair
Annecy - Paris (Orly)	Air France
Aurillac - Paris (Orly)	Airlinair
Brive - Paris (Orly)	Airlinair
Castres - Paris (Orly)	Airlinair
Lannion - Paris (Orly)	Airlinair
Le Puy - Paris (Orly)	Hex'Air
Limoges - Paris (Orly)	Airlinair
Périgueux - Paris (Orly)	Twin Jet
Rodez - Paris (Orly)	Brit Air
Tarbes - Paris (Orly)	Brit Air
liaisons métropolitaines transversales	5
Brest – Ouessant	Finist'Air
Castres – Rodez – Lyon	Hex'Air
La Rochelle – Poitiers – Lyon	Airlinair
Le Havre – Lyon	Chalair
Lorient – Lyon	Brit Air
liaisons Corse - métropole	12
Ajaccio - Paris (Orly)	groupement AF - CCM
Ajaccio - Marseille	CCM
Ajaccio - Nice	CCM
Bastia - Paris (Orly)	groupement AF - CCM
Bastia - Marseille	CCM
Bastia - Nice	CCM
Calvi - Paris (Orly)	groupement AF - CCM

Calvi - Marseille	CCM
Calvi - Nice	CCM
Figari - Paris (Orly)	groupement AF - CCM
Figari - Marseille	CCM
Figari - Nice	CCM
liaisons intérieures aux DOM	4
Cayenne - Maripasoula	CAIRE (sous la marque Air Guyane Express)
Cayenne - Saül	
Cayenne - Grand Santi	
St Laurent-du-Maroni - Grand Santi	
liaisons métropole - DOM	4
Guadeloupe - Métropole	Air France, Corsair, Air Caraïbes
Guyane - Métropole	Air France, Air Caraïbes
Martinique - Métropole	Air France, Corsair, Air Caraïbes
Réunion - Métropole	Air France, Air Austral, Corsair
liaisons au départ de Strasbourg gérées par le MAEE	4
Strasbourg – Copenhague	-
Strasbourg – Amsterdam	Régional CAE
Strasbourg – Madrid	Air Nostrum
Strasbourg – Prague	CSA
Total au 1er juillet 2011	40